



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 17 mai 2018

### Présents

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme	Valérie Sella	présidente
	Mme	Line Müller	vice-présidente
	Mme	Ania Schwab	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Corinne Ménétrety	Amandine Mayer-Sommer,
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Daniel Jauch, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Paola Sanz Velasco	conseillère municipale

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet d'extension de l'école de Meinier par le consortium d'architectes MUE-Architech
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projets de délibérations:
  - **03/2018** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 d'un montant brut de Fr. 40'000.- TTC pour la transformation de la cuisine, le remplacement du boiler et la mise aux normes des installations électriques du centre de loisirs et de rencontres « La Rampe », sis au 39, route de Gy
  - **04/2018** : Approbation des comptes 2017 du Groupement intercommunal du CSR
  - **05/2018** : Approbation des comptes 2017 de la Fondation immobilière de Meinier
  - **06/2018** : Approbation des comptes 2017 de la FITIAP
  - **07/2018** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
  - **08/2018** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir
  - **09/2018** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
6. Élection du bureau du Conseil
7. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées et souhaite la bienvenue au public, ainsi qu'au consortium MUE-Architech.

## 1. Présentation du projet d'extension de l'école de Meinier par le consortium d'architectes MUE-Architech

La Présidente donne la parole au **Maire** qui rappelle que Frank Herbert, du bureau Architech, est l'antenne genevoise du consortium. Arnaud Schelstraete et Frédéric Garrigues représentent le bureau MUE, dont Gwenael Jezequel s'est retiré.

Si l'Exécutif a demandé au consortium MUE-Architech de venir présenter ce soir l'état actuel de l'avant-projet de la nouvelle école, c'est pour différentes raisons. D'abord parce que l'Exécutif souhaite informer régulièrement le Conseil municipal sur le développement de ce projet. Il s'agit également de présenter le planning, l'état actuel du crédit d'étude qui avait été voté à l'automne ainsi que des projections au niveau du crédit de construction qui devrait, en principe, être voté en mars 2019. Le crédit de construction pour l'école provisoire (modules standards et déménagement temporaire de l'école) devrait être voté en septembre 2018.

Le Maire laisse la parole à **Arnaud Schelstraete** qui présente, à l'aide de plans de situations, de vues 3D, de schémas et de coupes, le futur bâtiment et son implantation sur le site. La nouvelle école sera alignée sur le bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui redonnera de la visibilité à celui-ci tout en renforçant la cohésion de l'ensemble, les abords et le préau seront remaniés. Le futur bâtiment sera autonome en énergie (pompe à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques), bénéficiera d'une ventilation naturelle et d'une bonne inertie thermique. **Frédéric Garrigues** expose ensuite les matériaux prévus (béton, verre, bois) et de quelle manière la nouvelle école s'intégrera dans le site. Une école de 5 classes accueillera provisoirement les élèves dans le verger.

**Frank Herbert** annonce que le consortium a essayé de préserver au mieux l'espace pour l'école et de concentrer tous les accès sur le haut. Le pavillon provisoire devrait être installé pendant les vacances de Pâques 2019, afin d'être prêt pour la rentrée scolaire 2019-2020 ; la nouvelle école sera disponible pour la rentrée 2021. Le consortium souhaite informer au mieux la population sur les nuisances acoustiques qui découleront de certaines phases de travaux, sachant que ceux-ci seront le plus possible calés sur les périodes de vacances.

Au moment du vote du crédit de construction pour le pavillon provisoire, les soumissions seront déjà rentrées, ce qui permettra de connaître les coûts ; l'instruction du dossier de demande d'autorisation sera en cours. En comptant le délai de recours, les adjudications devraient intervenir fin octobre 2018. La demande d'autorisation pour l'extension de l'école devrait aussi être déposée cet été, et les soumissions envoyées à l'automne. **Frank Herbert** ajoute que, lors de la présentation du projet à la population, en février 2019, le consortium souhaiterait avoir 60 % des retours de soumissions.

À ce jour, le devis général s'élève à Fr. 15'300'000.- TTC (+/- 15 %), auquel sont inclus Fr. 1'350'000.- de crédit d'étude déjà voté. Le consortium continue à œuvrer pour trouver des possibilités d'économies dans la phase projet, sachant que certains éléments sont apparus en cours de route (caniveau technique, extension du sous-sol, périmètre élargi des aménagements extérieurs) ; ces éléments ont déjà été intégrés dans les coûts.

**Le Maire** remercie le consortium MUE-Architech pour cet exposé et précise que le crédit de construction sera présenté au Conseil municipal en février 2019, avant d'être présenté à la population puis voté en mars 2019.

**Jean-François Jordan** aimerait savoir si des références existent, qui permettraient de jauger les coûts de cette école à l'aune d'autres réalisations. Sur la construction d'une école courante, les coûts s'élèvent à environ 1 million par classe, indique **Frank Herbert**. Or la future école ne comprendra pas que 10 classes, mais aussi un rez-de-chaussée et des sous-sols. Les coûts, bien qu'un peu supérieurs, sont justifiés.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que le rez-de-chaussée accueillera des classes de soutien ou d'activités créatrices, le parascolaire, la salle des maîtres, le bureau de la direction, etc. Sans compter le sous-sol, qui dépassera l'assiette du bâtiment et offrira des salles pour les sociétés. C'est un programme conséquent qui est imposé par le DIP, conclut-elle. **Le Maire** rappelle que le parascolaire est une exigence du DIP ; les salles du rez-de-chaussée, dont l'agencement a été optimisé, doivent être partagées pour le parascolaire. Fort heureusement, l'école dispose déjà d'une salle de gym/rythmique et la salle communale sert d'aula.

Sur une question d'**Enrico Castelli**, **Frank Herbert** précise que le poste « divers et imprévus » sera fixé à 10 % dans la phase d'avant-projet et ramené à 5 % au moment du chiffrage. Puis, à la demande de **Christophe Berthelet**, qui s'inquiète d'éventuels surcoûts liés à la démolition (amiante, etc.), il indique que des expertises ont été menées à plusieurs reprises par rapport aux matériaux dangereux et qu'il y en a peu dans l'ancien bâtiment. Les revêtements bitumineux ont également été étudiés.

**Frank Herbert** confirme que l'école disposera d'un ascenseur. Puis **Corinne Ménétrety** demande s'il ne serait pas possible de coupler le chauffage de la nouvelle école avec la chaudière aux pellets qui alimente le centre du village. **Arnaud Schelstraete** indique que toutes les possibilités ont été analysées par un ingénieur spécialisé. Cette chaudière est déjà utilisée au maximum de sa capacité. Dans ce cas, nous devrions consommer plus de gaz en hiver. De plus, la pompe à chaleur air/eau et les panneaux photovoltaïques permettront à la nouvelle école d'être autonome. Ce bâtiment sera au-dessus du THPE (très haute performance énergétique), ajoute **le Maire**, ce qui aura des incidences sur les subventions que la commune obtiendra pour cette construction.

Les classes seront vitrées sur le couloir, remarque **Corinne Ménétrety**. Est-ce vraiment judicieux ? **Coranda Pierrehumbert** précise que, hormis la nécessité de disposer d'un lieu plus intime pour les rencontres entre les enseignants et les parents, les usagers n'ont pas émis de remarques à ce propos. **Julia Collis** estime que la chaleur causée par les vitrages pourrait être contre-productive en été. **Arnaud Schelstraete** précise que des protections solaires ont été prévues sur l'ensemble des fenêtres qui offriront un éclairage suffisant. Les fenêtres pourront être ouvertes la nuit pour rafraîchir les classes qui seront orientées nord-est.

**Enrico Castelli** remarque qu'un chantier de ce genre génère forcément un trafic de camions, d'engins de chantier, etc. Un schéma de circulation est-il prévu ? **Frank Herbert** indique qu'une demi-chaussée de la route de La-Repentance sera occupée par le chantier ; le trafic se fera en bidirectionnel sur une voie. Les ouvriers devront se garer dans le parking souterrain, l'enceinte du chantier étant trop restreinte.

**Daniel Jauch** demande si les architectes ont tenu compte des accès pour les personnes à mobilité réduite. Et *quid* des normes de sécurité, qui auront sans doute encore évolué au

moment de la construction ? L'école répondra à tous les critères et normes, y compris pour les personnes à mobilité réduite, annonce **Arnaud Schelstraete**. De plus, un ingénieur spécialisé collabore depuis le début avec le consortium, puisque le concept feu définitif devra être déposé en même temps que la demande d'autorisation. **Frank Herbert** précise que c'est la date de dépôt de l'autorisation de construire qui fait foi par rapport aux normes applicables.

Que deviendra la dépose-minute devant l'école ? s'enquiert **Daniel Jauch**. Elle ne sera plus accessible pendant les travaux, indique **Coranda Pierrehumbert**, sachant que les autorités ont toujours insisté pour que les parents utilisent le parking souterrain gratuit. Il y aura ensuite des places réservées pour la dépose-minute.

Sur une question d'**Ania Schwab**, **Arnaud Schelstraete** explique que, hormis l'agrandissement du sous-sol et du préau couvert, il n'y a pas eu de changements radicaux par rapport au projet initial. **Coranda Pierrehumbert** ajoute que le périmètre des aménagements extérieurs a été étendu afin de permettre une harmonisation de l'ensemble. Quant à l'excavation prévue hors de l'assiette du bâtiment, celle-ci permettra de gagner des surfaces en sous-sol.

Le bâtiment du XIX<sup>e</sup> étant classé, **Ania Schwab** aimerait savoir s'il y aura des contraintes particulières. Le projet a été présenté à la CMNS qui l'a pour l'instant validé sans réserve, indique **Frédéric Garrigues**. **Le Maire** ajoute que ces problématiques ont été anticipées.

En ce qui concerne les bâtiments provisoires, est-ce qu'il en existe d'occasion ? demande **Amandine Mayer-Sommer**. **Frank Herbert** confirme ce point tout en précisant qu'il faudra que l'entreprise adjudicatrice puisse anticiper par rapport aux pavillons d'occasion éventuellement disponibles, raison pour laquelle les soumissions seront envoyées à la fin du mois. **Coranda Pierrehumbert** souligne le fait que tout un aménagement du verger devra être réalisé (terrassement, eau, électricité, chauffage, écoulement EC et EU, etc.). En Suisse, même les bâtiments provisoires doivent respecter toutes les normes, complète **Frank Herbert**. Le mettre à disposition en quatre mois sera un vrai challenge. Quant au verger, il faudra abattre les petits arbres, décaper la terre végétale afin de créer une surface en dur devant l'entrée, amener les divers services. Le verger changera d'aspect pendant ces deux ans.

**Line Müller** demande des précisions par rapport à ce qui sera installé sur le toit de la nouvelle école. Les panneaux photovoltaïques seront posés à 15° et ne se verront pas depuis la rue, indique **Arnaud Schelstraete** ; ils occuperont une surface de 100 m<sup>2</sup>. La toiture sera partiellement végétalisée en fonction des contraintes imposées par les panneaux.

Par rapport au périmètre concerné, un coût de 1,2 million de francs pour les aménagements extérieurs paraît élevé à **Marc Jaquet**. **Frank Herbert** rappelle que ce montant comprend l'aménagement et la remise en état du verger, le préau, la route de La-Repentance, etc. Cela représente tout de même une belle surface. Les coûts et les surfaces sont de toute façon remis à jour en fonction de l'avancement du projet.

Sur une dernière question de **Cécilia Hauser**, **Arnaud Schelstraete** précise que la surface du préau couvert sera plus grande qu'aujourd'hui.

**Le Maire** remercie les membres du consortium MUE-Architech pour cette présentation et propose 5 minutes de pause.

Arnaud Schelstraete, Frédéric Garrigues et Frank Herbert quittent la séance.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018

Le procès-verbal est approuvé sans remarque.

## 3. Communications du Bureau du Conseil

### a) Changement de l'horaire de la prochaine séance du Conseil municipal

**La Présidente** annonce que la séance du prochain Conseil municipal commencera à 19h15, afin de permettre de profiter du repas qui suivra à une heure raisonnable. Des informations sur ce repas seront communiquées en temps utile.

## 4. Communications de l'Exécutif

### a) Départ de Julia Collis

**Le Maire** remercie chaleureusement, en son nom propre et au nom de l'Exécutif, Julia Collis pour toutes ses activités au sein du Conseil municipal durant les douze dernières années, que ce soit en tant que conseillère municipale, puis Présidente de la commission Sociale, membre de la commission des Finances et Présidente du bureau du Conseil municipal. Il lui souhaite, ainsi qu'à son compagnon, tout le meilleur pour la suite dans leur nouvelle vie, puis Coranda Pierrehumbert lui remet quelques petits présents de la part de la commune.

**Julia Collis** remercie à son tour le Maire, l'Exécutif et le Conseil municipal pour ces années de partage d'idées, à la fois très enrichissantes et agréables. Elle relève que tous les élus de la commune ont toujours su travailler sérieusement dans un bon état d'esprit. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

### b) Succession de Julia Collis

Le Maire donne la parole à **François Mégevand**, qui annonce qu'après moult recherches, les signataires de la liste ont trouvé un candidat à la succession de Julia Collis au sein du Conseil municipal. Il s'agit de Yannick Dupraz. Ce dernier pourra donc prêter serment lors du prochain Conseil municipal.

### c) Futur développement de la ZIAP

Suite à la présentation faite devant le Conseil municipal par Moreno Sella sur les perspectives de développement de la ZIAP, **le Maire** rappelle les possibilités offertes aux deux communes concernées : financer l'acquisition des terrains, offrir des garanties vis-à-vis des banques ou laisser toute autonomie à la fondation. Les discussions qui ont été menées avec Moreno Sella, puis en commission des finances, ont mis en évidence le fait que la fondation aura l'assise financière pour prendre en charge l'intégralité de ce projet. Un accord devra par la suite être trouvé concernant les dessertes, dont la propriété et l'entretien reviendront sans doute aux communes.

**Etienne Murisier** ajoute que les nouveaux statuts de la Fondation de la Pallanterie, récemment adoptés par le Conseil municipal, viennent d'être adoptés par le Conseil d'État. Ceux-ci seront présentés au Grand Conseil. Le travail porte désormais sur le règlement de la fondation.

**d) Pommier garni**

Des discussions ont été menées en commission des finances, mais aussi au sein de la FIM suite à une offre de l'hoirie Monnier pour l'acquisition du bâtiment (sans le terrain). Au vu de différents éléments tels que les contraintes et servitudes liées à l'utilisation du bâtiment, le pas de porte et le prix demandé par l'hoirie, il a été estimé préférable de renoncer à s'engager au niveau du Pommier garni. Les intéressés ont été prévenus par courrier, conclut **le Maire**.

**e) Démission du sapeur-pompier Yoann Joyard**

**Le Maire** annonce que le sapeur-pompier Yoann Joyard, qui quittera Meinier le 1<sup>er</sup> juin, a présenté sa démission de la compagnie.

**f) Rapport administratif et financier**

**Le Maire** prie les Présidents des commissions de rendre, avant le 10 juin prochain, leur rapport pour l'année écoulée afin de permettre à Brigitte Saillet-Veuillet de composer le document complet durant l'été.

**g) Rapport d'activités de l'espace santé/social**

Plusieurs exemplaires du rapport d'activités annuel de l'espace santé/social, produit par Brigitte Aellen, sont à disposition à l'entrée de la salle. Il s'agit d'un document à la fois intéressant et très complet avec un accent particulier mis cette année sur la ludothèque.

**h) Engagement des membres au sein des commissions**

**Le Maire** ne cache pas qu'il a hésité à prendre la parole ce soir à propos d'une situation qu'il juge un peu délicate. En effet, et sans vouloir polémiquer ce soir, une situation récente au sein d'une commission l'a quelque peu surpris, voire déçu et fâché. Il avoue avoir éprouvé le sentiment d'un certain règlement de compte sur les investissements des uns et des autres dans les activités des commissions. Or chacun s'engage avec son temps, sa disponibilité, ses compétences, ses impératifs professionnels et son énergie.

Il relève que les élus meynites s'engagent de manière extraordinaire dans toutes les commissions - ce que d'autres communes nous envient - et l'Exécutif en est bien conscient. En 19 ans de commune et 11 ans d'Exécutif, lui-même n'avait jamais rencontré de pressions, de tensions, ni vécu un moment comme celui auquel il fait allusion. Il a le sentiment que chacun devrait avoir la liberté de faire comme il peut et veut en fonction de ses propres impératifs.

Lors de sa prise de fonctions en tant que Maire, il avait lui-même mis en évidence des valeurs qui lui sont chères, la solidarité, le respect, la confiance et surtout la tolérance. C'est justement dans ce genre d'activité que ces valeurs devraient ressortir. Il encourage donc les élus à ne pas laisser un climat se détériorer et à continuer à œuvrer en bonne intelligence et en toute confiance jusqu'à la fin de la législature, pour le bien de notre Commune et de ses habitants.

L'Exécutif sera bien entendu à disposition pour discuter à chaque fois que cela sera utile, conclut-il.

i) **Futur réaménagement du patio du Tilleul**

**Etienne Murisier** revient sur le futur réaménagement du patio du Tilleul. Le store destiné à protéger l'espace la petite enfance sera pris en charge par le budget de fonctionnement, vu l'urgence, ce qui engendrera probablement un dépassement. Mais celui-ci doit impérativement être posé avant l'été, les rayons du soleil n'étant plus occultés par les bambous. **Le Maire** souligne qu'il s'agit d'une réelle urgence sanitaire pour la crèche et le jardin d'enfants.

Un devis a été demandé afin de refaire toute la terrasse du patio avec un matériau plus solide et durable. **Etienne Murisier** espère que la commission ad hoc pourra présenter des prix fermes en juin afin que le Conseil municipal vote le crédit. Le reste des travaux devrait commencer en septembre.

La commission travaille aussi sur le projet de réaménagement du hall de la Mairie, qui sera présenté au Conseil municipal en temps utile.

j) **10 ans du Centre sportif de Rouelbeau**

Une grande fête se déroulera à Rouelbeau le 23 juin, de 10 à 16 heures, pour célébrer les 10 ans du centre sportif. La partie officielle débutera à 11h30 et les élus sont cordialement invités au repas qui suivra, conclut **Etienne Murisier**.

k) **Le Coin du Centre, prochaine exposition**

La prochaine exposition, qui portera sur le château de Rouelbeau, se déroulera du 24 mai au 10 juin, annonce **Coranda Pierrehumbert**. Il s'agira d'un retour en images sur la grande fête inaugurale. La photographe Monique Delley avait suivi les préparatifs, ainsi que la fête. L'exposition coïncidera avec le 700<sup>e</sup> anniversaire de la construction du château. La galerie sera exceptionnellement ouverte toute la journée des jeux meynites (depuis 8h30 du matin) ; une étape y a d'ailleurs été organisée.

l) **Nouveau site de la commune**

Après des heures de travail acharnées du secrétariat, le nouveau site de la commune est en ligne depuis aujourd'hui, se réjouit **Coranda Pierrehumbert**. Elle remercie chaleureusement tous ceux qui ont collaboré à cette tâche de titan.

## 5. Projets de délibérations

- **03/2018** : Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 d'un montant brut de Fr. 40'000.- TTC pour la transformation de la cuisine, le remplacement du boiler et la mise aux normes des installations électriques du centre de loisirs et de rencontres « La Rampe », sis au 39, route de Gy.

**Corinne Ménétreay** présente le plan de travail prévu, qui sera tout en inox. Une cuisine professionnelle dont le nouveau boiler aura une plus grande contenance. Tous les appareils et équipements seront aux normes. Une nouvelle table (d'occasion) sur roulettes et en inox a déjà été achetée.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** remercie Corinne Ménétreay, qui a consacré beaucoup de temps à ce projet. Il précise qu'il s'agit d'un crédit budgétaire, et non d'investissement, ce qui signifie que cette ligne présentera un dépassement dans les comptes 2018. En revanche, cet achat ne nécessitera pas d'amortissement sur 10 ans,

comme c'est le cas avec les crédits d'investissement. L'Exécutif proposera la même méthodologie pour la transformation du patio du Tilleul ou le réaménagement du hall de la Mairie, conclut-il.

La **Présidente** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
*(délibération votée en annexe)*
- **04/2018** : Approbation des comptes 2017 du Groupement intercommunal du CSR.  
Personne n'ayant de question, la **Présidente** propose de passer au vote.
  - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
*(délibération votée en annexe)*
- **05/2018** : Approbation des comptes 2017 de la Fondation immobilière de Meinier.  
Personne n'ayant de question, la **Présidente** propose de passer au vote.
  - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
*(délibération votée en annexe)*
- **06/2018** : Approbation des comptes 2017 de la FITIAP.  
Personne n'ayant de question, la **Présidente** propose de passer au vote.
  - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
*(délibération votée en annexe)*
- **07/2018** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.

**Le Maire** demande, de manière générale et par rapport aux trois prochaines délibérations, si des questions subsistent depuis la présentation des comptes lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il souligne que les excédents de revenus, la dissolution de la provision et la plus-value du transfert des actifs à la FIM ont permis de réaliser des amortissements extraordinaires. Les comptes 2017 sont donc très bons.

Pendant que Virginie Favre distribue la version corrigée de la dernière page des comptes, il délivre une brève explication. Il signale une légère coquille au niveau du chiffre qui figurait sous le total des charges hors amortissements et provision dans la colonne « budget 2017 voté ». Puis il félicite les différentes commissions pour leur attention et leur rigueur dans la gestion de leurs budgets respectifs.

Il rappelle que la commune devra bientôt négocier avec des investisseurs pour réaliser la nouvelle école. Il s'agira d'obtenir le taux le plus intéressant possible, raison pour laquelle la commune devra être à la fois très transparente et en position de force.

Il souligne le fait que le Conseil municipal ne doit pas se prononcer sur (le dépassement de crédit de) la salle communale, ce soir, mais sur l'ensemble des crédits d'engagements supplémentaires (délibération 07/2018) avec certes des dépassements, mais aussi des économies dans les investissements prévus. Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle **Marc Jaquet** résume son ressenti sur cette affaire. **Le Maire** rappelle que toutes les explications ont été données en temps utile et la **Présidente** rappelle que le Conseil municipal approuve les comptes 2017 parce qu'ils sont justes et transparents.

Si l'ensemble des élus regrettent le dépassement susmentionné, il s'agit de voter ce soir l'état financier, conclut **Jean-François Jordan**. Les comptes ont été bien tenus. Il ressort de sa



lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal que l'acte démocratique a été fait, car un certain nombre d'élus se sont exprimés sur la question du dépassement par rapport à la rénovation de la salle communale. N'ayant pas constaté de défiance vis-à-vis de l'Exécutif, il encourage vivement le Conseil municipal à approuver les comptes 2017.

**La Présidente** lit la délibération.

▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **08/2018** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.

Personne n'ayant de question supplémentaire, **la Présidente** propose de passer au vote.

▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **09/2018** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.

Personne n'ayant de question supplémentaire, **la Présidente** propose de passer au vote.

▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

**Le Maire** remercie chaleureusement Virginie Favre pour son travail.

## 6. Élection du bureau du Conseil

**La Présidente** rappelle que les membres du bureau font traditionnellement un tournus. **Line Müller** présente donc sa candidature en tant que Présidente, **Ania Schwab** en tant que Vice-présidente. **Corinne Ménétreay** se présente en tant que secrétaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le Bureau du Conseil municipal tel que présenté est élu en bloc par acclamations.

**Le Maire** remercie sincèrement, en son nom propre et au nom de l'Exécutif, Valérie Sella pour cette année de présidence, ainsi que Line Müller et Ania Schwab ; ça a été un plaisir de travailler avec cette composition du bureau.

## 7. Divers

### a) Soutien aux « trois de Briançon »

**Amandine Mayer-Sommer** indique qu'on lui a demandé si la commune comptait se positionner et/ou soutenir les « trois de Briançon » dans leur démarche judiciaire.

**Le Maire** indique que l'Exécutif a écrit, en son nom, une lettre de soutien à ces jeunes de la région par rapport à ce qu'ils vivent et pour reconnaître leur action à caractère humaniste.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que cette initiative a fait l'objet d'une discussion en profondeur au sein de l'Exécutif. Même si elle partage les préoccupations personnelles du Maire, il existe un cadre légal et des informations dont ils n'ont pas forcément connaissance. Si la commune souhaitait se positionner en tant qu'entité politique, cette démarche devrait faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

**Amandine Mayer-Sommer** demande s'il était possible d'envisager la gratuité d'une salle dans le cas où le collectif en aurait besoin. **Le Maire** indique que si des habitants de la commune requièrent l'utilisation d'une salle, celle-ci pourrait être prêtée à titre gracieux.

**Etienne Murisier** relève lui aussi la difficulté, pour la commune, de s'immiscer dans une affaire judiciaire. L'Exécutif a plutôt écrit une lettre de soutien et d'encouragement à ces jeunes. Tout engagement politique de la commune dans cette affaire devra préalablement faire l'objet d'une véritable discussion au sein du Conseil municipal.

Selon **Jacques Petitpierre**, une réflexion pourrait être menée par le groupe citoyen auquel participe l'un des « trois de Briançon » pour, par exemple, mettre une salle à disposition pour les réunions de leurs proches.

**b) Jeux meynites**

**Jean-François Jordan** rappelle que les jeux meynites se dérouleront dans une dizaine de jours. Et si le Conseil municipal formait une équipe ?

**c) Soutien à Tilos**

La soirée constitutive de l'association s'est déroulée le 3 mai. L'association compte 67 membres à ce jour, se réjouit **Jacques Petitpierre**. L'association a récolté Fr. 1'200.- de dons anonymes. Cet argent, avec le petit bénéfice réalisé par la buvette, sera transféré à Tilos. Il est chaleureusement applaudi par le Conseil municipal.

**Julia Collis** remercie Coranda Pierrehumbert pour avoir officiellement annoncé que la commission sociale adhère au projet Tilos. Elle gardera de cette commission un excellent souvenir !

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h40.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 14 juin 2018 à 19h15.**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

.....

Ania Schwab

Valérie Sella

**Annexes :** délibérations votées.

Meinier, le 14 juin 2018/em



### Délibération n° 03

**Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 d'un montant brut de Fr. 40'000.- TTC pour la transformation de la cuisine, le remplacement du boiler et la mise aux normes des installations électriques du centre de loisirs et de rencontres « La Rampe », sis au 39, route de Gy.**

Vu la vétusté de la cuisine, la nécessité de la moderniser pour répondre aux besoins actuels, la nécessité de changer le boiler et de mettre aux normes actuelles les installations électriques du centre de loisirs et de rencontres « La Rampe », sis au 39, route de Gy,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres d et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2018 d'un montant brut de Fr. 40'000.- TTC pour la transformation de la cuisine, le remplacement du boiler et la mise aux normes des installations électriques du centre de loisirs et de rencontres « La Rampe », sis au 39, route de Gy ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte de résultats 2018 sur le compte n° 3420.300.31440.00 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**



# Meinier

Législature **2015-2020**  
Délibération N° **04/2018**  
Séance du Conseil municipal du **17 mai 2018**  
p. 1/1

## Délibération n° 04

### Approbation des comptes 2017 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,  
vu l'examen des comptes 2017 par Berney & Associés SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2017 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**



## Délibération n° 05

### Approbation des comptes 2017 de la Fondation immobilière de Meinier

Vu les statuts de la Fondation immobilière de Meinier,  
vu l'examen des comptes 2017 par SFER SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2017 de la Fondation immobilière de Meinier.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**



## Délibération n° 06

### Approbation des comptes 2017 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,  
vu l'examen des comptes 2017 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
décide  
par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2017 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**



# Meinier

Législature 2015-2020  
Délibération N° 07/2018  
Séance du Conseil municipal du 17 mai 2018  
p. 1/2

## Délibération n° 07

### Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'800'000.- voté le 16.04.2015 et le crédit complémentaire voté le 13.10.2016 par le Conseil Municipal pour la rénovation et la transformation de la salle communale, sise au 37 rte de Gy, et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 2'667'721.32, laissant apparaître un dépassement de Fr. 367'721.32,

vu le crédit d'engagement de Fr. 45'000.- voté par le Conseil Municipal le 26.01.2017 pour la transformation des toilettes publiques, attenantes au 41, route de Gy et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr.43'652.45, laissant apparaître une économie de Fr. 1'347.55,

vu le crédit d'engagement de Fr. 40'000.- pour la rénovation et l'aménagement du local sis au 19, route de Gy, parcelle n°1818 et le transfert de ce bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de Fr. 425'000.- voté par le Conseil Municipal le 02.03.2017, le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 32'285.37 pour la rénovation, laissant apparaître une économie de Fr. 7'714.63 et à Fr. 425'000.- pour le transfert,

vu le crédit d'engagement de Fr. 112'600.- voté par le Conseil Municipal le 06.11.2016 pour le versement d'une contribution au FIDU et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 112'600.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 345'000.- voté par le Conseil Municipal le 22.09.2016 pour l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire, sis route de la Repentance 90 et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 356'082.-, laissant apparaître un dépassement de Fr. 11'082.-,

vu le crédit d'engagement de Fr. 65'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.11.2016 pour la rénovation de l'appartement du concierge de l'école, sis au 88, route de la Repentance et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 62'082.25, laissant apparaître une économie de Fr. 2'917.75,

vu le crédit d'engagement de Fr. 300'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.11.2015 pour l'élargissement du chemin de la Reine Marie-José d'Italie, sur les parcelles n° 1052 et 1220 de Meinier et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 200'227.49, laissant apparaître une économie de Fr. 99'772.51,

vu le crédit d'engagement de Fr. 30'000.- voté par le Conseil Municipal le 27.04.2017 pour le remplacement du véhicule léger de la voirie et l'acquisition d'une remorque et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 27'984.25, laissant apparaître une économie de Fr. 2'015.75,

vu le crédit d'engagement de Fr. 12'066'245.18 voté par le Conseil Municipal le 08.06.2017 pour la cession de parcelles et biens locatifs du patrimoine financier de la Commune de Meinier à la Fondation immobilière de Meinier et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 12'066'245.18,

vu le crédit d'engagement de Fr. 50'000.- voté par le Conseil Municipal le 08.12.2016 pour la constitution du capital initial de dotation de la Fondation immobilière de Meinier et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2017 à Fr. 50'000.-,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 378'803.32,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 10 avril 2018,

vu le rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes 2017, établi par Global Audit Services SA le 16 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



# Meinier

Législature 2015-2020  
Délibération N° 07/2018  
Séance du Conseil municipal du 17 mai 2018  
p. 2/2

## Délibération n° 07 (suite)

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'accepter le bouclage des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 378'803.32, soit :
  - Fr. 367'721.32 rénovation et transformation de la salle communale
  - Fr. 11'082.- crédit d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 378'803.32,
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**





## Délibération n° 08

### Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 10 avril 2018,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2017, établi par Global Audit Services SA le 16 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 pour un montant total de Fr. 25'540.57 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**

N° compte ▾	Désignation du compte ▾	Compte ▾	Budget ▾	Compte ▾	Ecart en Francs ▾	Commentaires de compte ▾
08.00.318.01	Honoraires, prestations service	488.90	1 000.00	2 741.36	1 741.36-	IDC 2015/2016/2017
08.10.315.01	Entretien mobilier par des tiers	2 947.30	2 500.00	2 728.78	228.78-	
08.10.316.01	Location machines	9 176.23	12 300.00	12 390.79	90.79-	
08.10.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	17 929.70	20 000.00	21 459.17	1 459.17-	
08.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	51 978.75	15 000.00	15 037.75	37.75-	
14.00.311.01	Achat matériel, machines, véhic.	5 682.05	7 000.00	8 371.50	1 371.50-	
14.00.313.01	Achat équipement hommes	4 927.10	8 000.00	8 484.75	484.75-	
14.00.313.02	Achat fournitures	1 775.32	6 000.00	6 527.41	527.41-	
14.00.314.02	Entretien dépôts	7 227.10	8 000.00	8 951.65	951.65-	
21.00.316.01	Redevances: loc. carrousel, etc...	6 100.00	6 000.00	7 791.00	1 791.00-	
30.00.318.01	Promotions citoyennes	1 350.90	1 500.00	3 672.35	2 172.35-	achat stylos pour plusieurs années
30.00.352.01	Bibliobus	10 460.00	11 000.00	11 422.10	422.10-	
33.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.		1 000.00	1 241.60	241.60-	
33.10.314.01	Entretien parc de jeux	6 502.10	3 000.00	3 439.75	439.75-	
34.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	2 026.75	3 000.00	3 796.70	796.70-	
54.11.315.01	Entretien mobilier par des tiers		0.00	350.00	350.00-	
58.00.341.01	Fonds de régulation cotisations AVS	0.00	2 000.00	5 267.00	3 267.00-	
65.00.313.40	Billets TPG			219.40	219.40-	
72.00.314.01	Entretien containers déchetterie		3 000.00	4 471.20	1 471.20-	
72.00.314.02	Entretien place de compostage		500.00	814.65	314.65-	
90.00.346.01	Compensation communes françaises	169 026.91	168 000.00	172 982.24	4 982.24-	
90.00.351.01	Frais de perception des impôts	273 509.27	170 000.00	171 496.62	1 496.62-	
95.00.319.01	Frais divers patrimoine financier	0.00	0.00	682.80	682.80-	
<b>Total dépassements</b>					<b>25 540.57-</b>	



## Délibération n° 09

### Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
 vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,  
 vu l'examen des comptes par la commission des finances du 10 avril 2018,  
 vu le rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes 2017, établi par Global Audit Services SA le 16 avril 2018,  
 vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017 ;
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 19'031'053.24 aux charges et de Fr. 19'075'842.41 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 44'789.17 ;
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de Fr. 24'722'552.76 aux dépenses et de Fr. 9'735'125.20 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 14'987'427.56 ;
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 14'987'427.56 par l'autofinancement à raison de Fr. 14'346'384.67 au moyen de la somme de Fr. 14'301'595.05.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 44'789.17.

Le solde non couvert, d'un montant de Fr. 641'043.34, est financé par les liquidités communales ;

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 44'789.17 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017 ;
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Fr. 63'943'235.68 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	39'319'833.06
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	24'623'402.62
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	63'943'235.68

et au passif un montant de Fr. 63'943'235.68 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	789'343.72
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	36'630'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	199'480.95
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'934'919.34
- Passifs transitoires	Fr.	69'681.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'123'936.63
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	23'195'873.54
Total du passif	Fr.	63'943'235.68

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à Fr. 21'025'000.-.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juillet 2018.

Meinier, le 28 mai 2018

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**



## Commune de MEINIER

Législature 2015-2020

Séance du Conseil municipal du 17 mai 2018

Dans sa séance du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

### COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL MUNICIPAL pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019

- **Présidente** : **Mme Fokeline MÜLLER**  
élue par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- **Vice-présidente** : **Mme Ania SCHWAB**  
élue par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- **Secrétaire** : **Mme Corinne MENETREY**  
élue par 15 voix pour, soit à l'unanimité
- **Membres** : Mmes Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer,  
Paola Sanz-Velasco, Valérie Sella  
MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Daniel Jauch,  
Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand,  
Jacques Petitpierre

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Meinier, le 28 mai 2018

**Valérie Sella**  
Présidente du Conseil Municipal